

Département de la Moselle

Arrondissement de Boulay

Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois

Registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 27 avril 2017

Etaient présents :

Monsieur Christophe KLEIN (Bannay), Monsieur Gérard BAZIN (Bionville sur Nied), Mme Sylviane MEGEL (pouvoir de Mme Florine HARLÉ), Monsieur Benoît CRUSEM, Madame Ginette MAGRAS, Monsieur Alain PIFFER, Monsieur Turgay KAYA, Madame Murielle HECHT, Monsieur Philippe SCHUTZ (Pouvoir de M. Patrick BECK), Mme Florine HARLÉ, Madame Christelle EBERSVEILLER, Monsieur Vincent CRAUSER, Madame Jacqueline PAUL, Madame Gilda DOUCET, (Boulay), Monsieur Marc SCHNEIDER (Brouck), Monsieur René BERNARD (Château-Rouge), Monsieur Patrick PIERRE (Condé-Northen), Monsieur Jean-Michel BRUN (Pouvoir de M. André BOUCHER) (Coume), Monsieur François PAYSANT (Dalem) Monsieur Alain ALBERT (Denting), Monsieur Edouard HOMBOURGER (Eblange) Monsieur Pascal RAPP (Pouvoir de Mme Francine WALTER), Madame Claudine SWIENTY, Madame Eléonore PRZYBYLA, Monsieur Roger FLEURY (Pouvoir de M. François BLANCHOT), (Falck), Monsieur Christian KOCH (Gomelange), Monsieur André ISLER (Guinkirchen), Monsieur Joseph KELLER (pouvoir de Mme Christine THIEL (Berviller), Madame Roselyne DA SOLLER (pouvoir de M. Gilbert HARDT) (Hargarten-aux-Mines), Monsieur Roger BASSOMPIERRE (Mégange), Monsieur Serge SEBAS, Monsieur Gaston LAUER, Monsieur Jean NAVEL, Madame Fabienne HERMANN (Merten), Madame Georgette STEINMETZ (Momerstroff), Monsieur Jean-Marie KIEFFER (Narbéfontaine), Monsieur Gérard CRUSEM (Niedervisse), Monsieur Jean-Victor STARCK (pouvoir de M. Gabriel CONTELLY) (Oberdorff), Monsieur Eddi ZYLA (Obervisse), Monsieur Patrick CASSAN (Roupeldange), Madame Valérie FEBVAY (pouvoir de M. Gérard SIMON), Monsieur Thierry UJMA, (Piblange), Monsieur François TROMBINI (Téterchen), Monsieur Fabien ARNOULD (Valmunster), Monsieur Franck ROGOVITZ (Pouvoir de M. François MARIEL) (Varize), Monsieur Gérard FISCHER (Velving) Monsieur Alain DAUENDORFFER (Voelfling-lès-Bouzonville) Monsieur Jean-Claude BRETNACHER (Volmerange lès Boulay).

Sous la présidence de M. Pascal RAPP, 1^{er} Vice-Président,

Conseillers en fonction : 60

Conseillers présents : 56

Dont représentés : 10

Conseillers absents : 4

POINT N°1 : Contrat de concession du service public de l'assainissement

Monsieur Jean-Claude BRETNACHER Vice-Président fait lecture de la proposition du Président et des arguments qui appuient sa proposition à savoir :

- *souhait exprimé de transparence et de dialogue,*
- *capacité du candidat à assurer une bonne exploitation, et un bon niveau de qualité du service d'assainissement collectif,*
- *maintien de l'implantation dans notre collectivité,*
- *adaptation du candidat à nos demandes,*

- respect de l'ensemble des clauses prévues par le cahier des charges, ce qui garantit au mieux les intérêts de la collectivité, contrairement à VEOLIA EAU qui souhaite reprendre la rédaction de plusieurs articles,
- partenariats importants avec la collectivité, notamment des actions auprès du lycée professionnel interentreprises et une convention de mécénat pour le Salon du Livre,
- bonnes prestations techniques,
- transparence sur le renouvellement annuel réalisé par le délégataire avec un remboursement des provisions si elles ne sont pas dépensées,
- travaux de mise en sécurité du bâtiment de la station d'épuration de Boulay intégré dans l'offre,
- astreinte réseau en dehors des heures d'ouverture de la Collectivité avec mise à disposition des agents de réseaux lors des interventions,
- tarifs proposés :
 - Part fixe annuelle = 25,00 euros
 - Part proportionnelle par m³ consommé :
 - 0,58 euros en tranche ferme
 - 0,565 euros en tranche ferme + tranches conditionnelles 1 et 2
 - 0,56 euros en tranche ferme + tranches conditionnelles 1, 2 et 3

ECONOMIE GENERALE DU CONTRAT

- Durée totale du contrat = 8 ans à compter du 1^{er} juin 2017.
- Charges d'exploitation annuelles prévisionnelles aux conditions économiques en vigueur au 1^{er} juin 2017 :
 - 440 419 € en tranche ferme
 - 120 437 € en tranche conditionnelle 1
 - 94 108 € en tranche conditionnelle 2
 - 46 953 € en tranche conditionnelle 3
- Recettes annuelles d'exploitation du délégataire aux conditions économiques en vigueur au 1^{er} juin 2017 :
 - 442 000 € en tranche ferme
 - 120 437 € en tranche conditionnelle 1
 - 96 575 € en tranche conditionnelle 2
 - 55 600 € en tranche conditionnelle 3
- Assiette de facturation :

Tranche	Ferme	Conditionnelle 1	Conditionnelle 2	Conditionnelle 3
Durée en mois	96	77	74	39
Nombre d'abonnés	4 920	1 757	1 377	1 104
Nombre de m ³ facturés	550 000	170 000	110 000	50 000

- Tarifs de la redevance aux usagers :
 - Part fixe annuelle par abonné = 25,00 euros
 - Part proportionnelle par m³ consommé :
 - 0,580 euros en tranche ferme
 - 0,565 euros en tranche ferme + tranches conditionnelles 1 et 2
 - 0,560 euros en tranche ferme + tranches conditionnelles 1, 2 et 3

- Formule de variation annuelle des tarifs :

$$K = 0,15 + 0,29 \frac{ICHTE}{ICHTE_0} + 0,11 \frac{ELEC}{ELEC_0} + 0,45 \frac{SERV}{SERV_0}$$

dans laquelle :

- ICHTE : Indice mensuel du coût horaire du travail révisé – salaires et charges – Eau, assainissement, déchets, dépollution (identifiant 001565187)
- ELEC : Indice de production de l'industrie française pour le marché français – prix de marché – A21D, CPDF 35 Électricité, gaz, vapeur et air conditionné – Base 2010 (identifiant 001652125)
- SERV : Indice des prix de vente des services français aux entreprises françaises (BtoB) – prix de marché – Total HN – Ensemble des services – Base 2010 (identifiant 001664338)
- Et $ICHTE_0 = 108,5$ $ELEC_0 = 112,4$ $SERV_0 = 102,5$

Monsieur Joseph KELLER, Maire de Hargarten-aux-Mines demandent comment se fera l'intégration des syndicats existants et des réseaux pour les syndicats de la Houve. Monsieur le Vice-Président indique que les actuelles délégations ont été intégrées dans les tranches conditionnelles qui seront activées aux termes de contrats en cours. En attendant, les contrats seront repris au 1^{er} janvier 2018.

Monsieur Patrick PIERRE, Maire de Condé-Northen demande si la Société des Eaux de l'Est verse un loyer. Monsieur le Vice-Président indique que non. Monsieur Le Vice-Président indique que par ailleurs les locaux anciennement occupés par le SIEPB pourraient être loués aux syndicats de rivière fusionnés si les syndicats décident que le siège soit implanté à Boulay.

Vu le rapport du Président à l'Assemblée transmis le 10 avril 2017,
Vu l'avis de la commission de délégation de service public en date du 6 avril 2017,

Après en avoir délibéré,
Les conseillers communautaires,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) De retenir l'offre de la Société des Eaux de l'Est sur la base de la proposition détaillée ci-dessus,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes.

POINT N°2 : Fixation des tarifs de la redevance d'assainissement collectif à compter du 1^{er} juin 2017.

Monsieur Jean-Michel BRUN, Vice-Président, indique qu'il convient que le coût final pour l'utilisateur soit identique à compter du 1^{er} juin. Avec l'entrée en vigueur du contrat ci-dessus au 1^{er} juin, il y a lieu de modifier les tarifs en conséquence. Le Bureau propose de ne pas modifier le coût global payé par les usagers (part SEE + part CCHPB). Cependant, la part SEE s'appliquant maintenant sur 25 communes, il y a lieu de modifier l'ensemble des tarifs pour que le montant global reste à 48,99 € HT par an pour la part fixe et 1,5222 € HT par M3 (1,3699 € sur Brouck et Valmunster) pour la part variable.

Ainsi, les tarifs de la part CCHPB s'établiraient comme suit du 01/06 au 31/12 :

- Part fixe : 23,99 € HT par an
- Part variable : 0,9422 € HT par M3 (0,7899 € sur Brouck et Valmunster)

En outre, avec la prise de compétence assainissement sur les 3 syndicats de la Houve au 01/01/2018, ces tarifs seront encore amenés à évoluer à court terme pour les faire converger avec les tarifs syndicaux (sur une durée restant à déterminer).

Après en avoir délibéré,

Les conseillers communautaires,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) de fixer les tarifs de la redevance d'assainissement collectif à compter du 1^{er} juin 2017 :
 - Part fixe : 23,99 € HT par an
 - Part variable : 0,9422 € HT par M3 (0,7899 € sur Brouck et Valmunster)
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes.

POINT N°3 : Demande d'adhésion à MATEC

Monsieur Pascal RAPP, Vice-Président, indique que la Communauté de communes du Pays Boulageois adhérerait jusqu'en 2016 à l'Agence Technique Départementale. En raison de la fusion avec la Communauté de communes de la Houve, MATEC demande à la nouvelle structure de se repositionner. Le rôle de l'Agence est d'être un centre de ressources techniques au bénéfice des collectivités et établissements publics qui la compose. Elle assure en particulier des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage. La cotisation correspondante pour 2017 se monte à 0,5 € par habitant.

Après en avoir délibéré,

Les conseillers communautaires,

DECIDENT A LA MAJORITE (4 voix contre 8 abstentions)

- 1) D'adhérer à MATEC à compter de 2017,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes.

POINT N°4 : Demande de subvention du RASED de Boulay-La Houve

Monsieur Thierry UJMA, Vice-Président indique que le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté ou RASED est un dispositif au service des familles qui intervient sur les écoles maternelles ou élémentaires. Le travail spécifique réalisé par le psychologue et /ou l'enseignant spécialisé vise à apporter une réponse aux difficultés d'apprentissage et d'adaptation aux exigences scolaires. Le RASED de Boulay intervient sur les écoles des territoires de la Houve et du Pays Boulageois. Il s'agit de permettre l'acquisition d'un nouveau matériel pédagogique (tests pour évaluer les connaissances cognitives des élèves). Le montant de ces matériels se monte à 3240,00 € TTC (un pour les élèves en maternelle et un autre pour les élèves en élémentaire). Il indique que le RASED n'intervient que dans les écoles du territoire.

Après en avoir délibéré,

Les conseillers communautaires,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) De prendre en charge les dépenses exceptionnelles d'acquisition de matériel pour le RASED à hauteur de 3240,00 € TTC sur présentation de la facture,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes.

POINT N°5 : Désignation de deux représentants à la Commission Départementale d'Aménagement commercial de la Moselle.

Monsieur Pascal RAPP, Vice-Président, indique que par courrier du 27 avril 2017, Monsieur le Préfet de la Moselle a sollicité la désignation de représentants de la Communauté de communes de la Houve et du Pays Boulageois appelés à siéger à la commission départementale d'Aménagement commercial de la Moselle. En effet, les nouvelles dispositions des articles L. 751-2 et R.751-2 du code du commerce prévoient que lorsqu'un élu détient plusieurs mandats ce qui est le cas du Maire de Boulay, il ne peut siéger qu'au titre de l'un d'eux. Par ailleurs, dans le cas où il est élu de la commune d'implantation, il doit siéger obligatoirement à ce titre.

Après en avoir délibéré,

Les conseillers communautaires,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) de désigner Monsieur Philippe SCHUTZ, Vice-Président, membre titulaire et Mme Eléonore PRZYBYLA, conseillère communautaire comme membre suppléant,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives afférentes.

Les membres du conseil communautaire,